

**Contrat « OEUFS »
De Janvier 2018 à Déc 2018**



Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. La démarche a pour objet de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture biologique, celles-ci fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report ou la suppression de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Parties contractantes

<p>Producteur : NOM, Prénom : Nicolas CHIRON Adresse : Les Grandes Bonnevilles 49670 VALANJOU Tél : 06 75 16 44 03 E-mail : chiron.nicolas@hotmail.fr</p>	<p>CONSUM'ACTEUR : 1_NOM, Prénom : 2_NOM, Prénom : Adresse : Tél : E-mail :</p>
--	--

Contenu du contrat

➤ Engagements du Consom'acteur

- Je m'engage pour une période contractuelle de 12 mois
- Je m'engage à participer à la vie de l'AMAP et à la démarche actuelle : aide à l'installation des paysans producteurs lors des distributions, gestion des contrats, tâches administratives...
- Je m'engage également à donner ponctuellement des coups de mains aux producteurs.

➤ Engagements du Producteur

- Je m'engage à pratiquer l'agriculture biologique (certifiée ou non), à proposer des produits diversifiés et à privilégier des variétés anciennes ou issues du terroir.
- Je m'engage à produire dans la transparence et à ouvrir mon exploitation aux visites des consom'acteurs.
- Je m'engage à vous livrer régulièrement, aux jours et aux heures indiquées.
- Je m'engage à prévenir au plus tôt en cas d'annulation ou de report de distribution.
- Je m'engage à tenir compte des remarques faites par les consommateurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

➤ Termes du contrat

- Les œufs sont à commander par demi-douzaine, avec un minimum d'une demi-douzaine à chaque livraison **et possibilité de 2 jokers sur la période.**
- Le prix de la demi-douzaine est à 2 euros

➤ **Dates et lieu de livraison**

Les œufs sont livrés les semaines paires à partir du 10 janvier 2018 un mercredi sur deux sauf entre Noël et jour de l'an ou il n'y a pas de distribution ! De 18h30 à 19h30 à l'Étincelle (26 Rue Maillé, 49100 ANGERS).

ATTENTION :

Rappel : la signature d'un contrat nécessite une adhésion annuelle à l'association Amap l'Aneth de 6 euros.

(Règlement à la trésorière)

➤ **Planning des commandes :**

Date livraison	Nb de ½ douzaines	Prix de la ½ douzaine	Montant	Date livraison	Nb de ½ douzaines	Prix de la ½ douzaine	Montant
10 jan 2018		2 €		11 juil 2018		2 €	
24 jan 2018		2€		25 juil 2018		2 €	
7 févr 2018		2€		8 août 2018		2 €	
21 févr 2018		2€		22 août 2018		2 €	
7 mars 2018		2 €		5 sept 2018		2 €	
21 mars 2018		2€		19 sept 2018		2 €	
4 avril 2018		2 €		3 oct 2018		2 €	
18 avril 2018		2 €		17 oct 2018		2 €	
2 mai 2018		2 €		31 oct 2018		2 €	
16 mai 2018		2 €		14 nov 2018		2 €	
30 mai 2018		2 €		28 nov 2018		2 €	
13 juin 2018		2 €		12 déc 2018		2 €	
27 juin 2018		2 €		26 déc 2018		2 €	
TOTAL							

➤ **Paiement :**

- A la signature des contrats, **1 ou plusieurs chèques seront établis** à l'ordre de Nicolas Chiron.
- Le ou les chèques et les 2 exemplaires du contrat complétés et signés sont à transmettre aux référents :

Hubertus Bialas - hubertus.bialas@ac-nantes.fr - tél 06 48 80 54 02

- Total à régler :€ par chèque de€.....€.....€.....€.....€

➤ **Résiliation :**

- La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes. Elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant du démissionnaire.

➤ **Signatures :**

(Précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »)

PRODUCTEUR

CONSUM'ACTEUR